



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 32175

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des agents-comptables des centres mutualistes assurant la gestion administrative et financière des emplois-jeunes. Ceux-ci, bien que reconnaissant l'indéniable réussite du dispositif « emplois-jeunes », soulignent les carences qu'ont les moyens proposés pour assurer leurs suivis administratifs. En effet, ces personnels constatent que l'investissement des personnels de l'administration scolaire et universitaire a participé à la gestion active des quelque 55 000 aides-éducateurs, et cela sans aucune création d'emplois. Aujourd'hui, les agents comptables souhaitent une clarification de leurs missions, des droits, du statut des aides-éducateurs. De même, les intéressés demandent quels moyens en personnels l'éducation nationale compte mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif des 75 000 aides-éducateurs et quelle reconnaissance peuvent-ils attendre de cette gestion ?

Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été l'un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans le service d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement la création budgétaire de moyens nouveaux importants dans l'immédiat, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle a été apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire des crédits de vacances. Le projet de loi de finances pour 2000 que le Gouvernement soumet au Parlement prévoit une augmentation forte des emplois ATOSS. L'utilisation du dispositif « Ingénieurs pour l'école » est également encouragée.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32175

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3908

Réponse publiée le : 25 octobre 1999, page 6169